



## DEVENIR ACTEUR/COMEDIEN

formation en 3 ans



[www.coursgerardphilipe.com](http://www.coursgerardphilipe.com)

Centre Art et Culture - Ecole de Théâtre et Cinéma Gérard Philipe  
34 Bd Gambetta 06130 GRASSE – Tel : 04 93 40 17 34  
n° siret: 39071091100020 / APE: 9001Z



# Présentation

L'Ecole de Théâtre et Cinéma Gérard Philipe, fondée en 1989 et gérée par Le Centre Art et Culture – Ecole de Théâtre et Cinéma Gérard Philipe de Grasse, est reconnue par le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique. Elle accueille des élèves en cours amateur, Passion (théâtre, danse et chant) et en formation supérieure.

Le Centre privé Supérieur du Théâtre et du Cinéma est géré par l'Ecole de Théâtre et Cinéma Gérard Philipe et propose aux élèves une formation supérieure en 3 ans délivrant un Diplôme de Formation Professionnelle de Comédien ou un Diplôme de Formation Professionnelle d'Acteur, en fonction de l'option choisie en 3<sup>ème</sup> année. Le dossier de reconnaissance de ce diplôme au niveau de l'Etat est en cours.

## Le mot du Directeur pédagogique

Alfred Hitchcock nous disait que « Le théâtre, c'est la vie; ses moments d'ennui en moins. » Faire du théâtre, c'est permettre de se réaliser, de s'épanouir, d'apprendre à gérer ses émotions, ses rapports à autrui. C'est également, pour les formations professionnelles, apprendre tout ce qui fait un bon comédien, qui maîtrise toutes les facettes de son métier.

Que ce soit en amateur ou en professionnel, le théâtre restera toujours une vraie leçon de vie. Que l'on soit jeune ou moins jeune, quelle que soit notre appartenance sociale, nos idées, le théâtre réussit une chose rare: réunir des personnes dans un projet commun de réalisation de soi.

A l'école de théâtre Gérard Philipe, les professeurs vous enseigneront comment parvenir à cette connaissance en vous donnant toutes les techniques et apprentissages indispensables à votre projet personnel. Vous en sortirez différents et assurément grandis.

Eric Fardeau



# Conditions d'admission

---



## Modalité du concours d'entrée

### 1. Pré-requis

Etre âgés de 16 à 26 ans (dérogation possible après étude du dossier) au moment de l'inscription et être titulaire du Baccalauréat ou équivalent (dérogation possible après étude du dossier). Si aucune condition de nationalité n'est exigée, le postulant doit en revanche parler couramment français et avoir étudié l'anglais. Il doit également pouvoir justifier d'une connaissance de la littérature française.

### 2. Dates

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dès le mois de septembre de l'année précédent la formation pour la rentrée suivante et au plus tard fin juillet. A réception, le candidat, après étude de son dossier et si celui-ci remplit les conditions requises, sera contacté pour convenir d'un rendez-vous afin de passer une audition.

Les élèves reçoivent une réponse soit immédiate soit dans la semaine suivant le passage de l'audition.

### 3. Epreuves

Les épreuves se déroulent devant un jury de 2 à 6 professionnels et porte sur:

- 1 texte du répertoire (jusqu'au milieu du XXe siècle), en monologue ou avec une réplique qui devra être présente : 3 / 5 mn
- 1 prestation ouverte (chant, danse, clown,...) ou un texte libre pour ceux n'ayant pas d'autre prestation à présenter : 2 / 3 mn
- 1 entretien avec le jury sur la motivation de l'élève : 5 mn

### 4. Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit comporter :

- Vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone, mail)
- Une lettre de motivation contenant votre parcours scolaire et vos attentes sur notre formation
- Des dates possibles pour passer l'audition
- Le texte du répertoire choisi (titre et scène)



Le dossier peut être envoyé par la poste ou par mail.



La formation du CSTC comprend un enseignement à temps complet d'environ 1600h par an, soit environ 39h par semaine. Elle s'organise en 6 semestres, les 2 derniers semestres étant orientés, selon le choix de l'élève vers une carrière théâtre ou cinéma.

L'enseignement est conçu pour donner aux élèves une formation complète tant théorique que pratique et les préparer à la vie professionnelle. Ils sont pour cela formés aux arts et techniques de la scène et aux pratiques cinématographiques. L'enseignement est donc polyvalent afin de former des acteurs et comédiens complets ayant en plus une connaissance technique approfondie.



Ils bénéficient également durant leur formation de modules pratiques sur la vie active (statut juridique des intermittents du spectacle, comptabilité, gestion...) et sur les techniques de scène (régies son, lumière, audiovisuel, machinerie, décors, costumes, maquillage, accessoires). Ils bénéficient, enfin, d'une formation équivalente à une licence d'Art du Spectacle vivant intégrant des modules d'anglais, de littérature, histoire du théâtre et du cinéma, analyse de textes, écriture...

## Buts, méthodes et acquisitions générales :

### Modules théoriques :

- Analyse de pratiques théâtrales et les situer dans un contexte. En 3<sup>ème</sup> année cinéma, analyse des différents cinéma au niveau mondial et à différentes époques)
- Acquérir des connaissances sur l'histoire du théâtre, les enjeux sociaux-esthétiques et les techniques de différentes pratiques (scéniques et dramatiques). En 3<sup>ème</sup> année option cinéma, histoire du cinéma.
- Développement des connaissances pratiques pré-professionnalisantes (formation, production, communication, gestion/comptabilité, diffusion, billetterie..)
- Anglais
- Analyse du contexte géopolitique du monde de l'art du spectacle (et du cinéma en 3<sup>ème</sup> année option cinéma)
- Diction, diction des vers
- Histoire du théâtre, histoire du cinéma
- Analyse de pièces vues sur le plan esthétique, social, littéraire, historique et politique.
- textes dans une langue étrangère (italien ou anglais) ;
- Techniques de l'écriture d'une pièce, d'un scénario, d'une régie son, d'une régie lumière, d'une régie vidéo

## Modules pratiques :

- Travail stylistique (différents modules)
- Travail d'interprétation sur tous les genres (improvisation, commedia dell'arte, masques, clowns, marionnettes, mime, comédie musicale, spectacle vivant, one man show...) en plus des cours d'interprétation classique
- Articulation, diction
- Expression corporelle, danse classique et contemporaine
- Chant, techniques vocales avancées, phonation, percussions, rythme
- Techniques de mise en scène avec reprises de mises en scène de pièces vues. Mise en scène d'une pièce complète en 2<sup>ème</sup> année.
- Gérer l'organisation d'une prestation publique ;
- Apprentissage des techniques de scène (éclairage, son, machinerie, audiovisuel, création de décors, d'accessoires, maquillage, confection de costumes, coiffure, structures...)
- Direction d'acteurs
- Elaboration d'un projet artistique professionnel complet sur 3 ans (travail de groupe)
- Ecriture du scénario d'un court-métrage, réalisation et montage (projet de groupe).
- Gestion de la vie active pour les intermittents du spectacle (statut juridique, comptabilité, gestion, recherche d'emploi...)
- Préparation aux concours de grandes écoles
- Sophrologie, techniques de relaxation, kapoera,...

L'évaluation des compétences se fait soit en contrôle continu pour les cours continus de l'année, soit sous forme d'examen pour les interventions sous forme de modules.

**En supplément, les élèves vont généralement voir une dizaine à une quinzaine de pièces par an avec leur professeur principal qui sont ensuite analysées.**



## Organisation pratique et informations générales



La rentrée se fait mi septembre. Le 1<sup>er</sup> semestre de l'année va d'octobre à mi-février, le deuxième de mi-février à fin juin.

Les horaires des cours sont répartis du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 avec 1h00 de pause déjeuner, soit 39h de cours par semaine. 15j de vacances à Noël, une semaine en février et avril. Les cours se terminent au 30 juin.

La scolarité est de 350€/mois. Le déjeuner peut se faire sur place mais n'est pas inclus dans la scolarité. L'école étant située proche de commerces et restaurants, de nombreuses possibilités de restauration sont offertes à proximité immédiate aux étudiants.

Durée et notes : la scolarité dure 3 ans. Une note de 12/20 de moyenne est exigée pour le passage en année supérieure ou l'obtention du diplôme sur l'ensemble des UVs avec un minimum de 10 par UV. Si l'élève n'obtient pas la note nécessaire pour valider son UV, il devra le repasser afin de le valider à la session suivante.

Les cours s'articulent autour de 5 grands axes auxquels s'ajoutent d'autres modules :

- Arts dramatiques (improvisation, interprétation, masque, émotions, articulation, diction des vers, voix, tragédie, versification classique, théâtre contemporain...)
- Chant (techniques vocales, chant...)
- Danse (initiation classique, expression corporelle, danse moderne, danse classique, danse africaine...)
- Histoire du théâtre, du cinéma, analyse de pièces
- Connaissances professionnalisantes (gestion, comptabilité, anglais, communication, diffusion, direction d'acteurs, mise en scène, gestion d'un projet professionnel en groupe...)
- Modules différents en fonction du programme de l'année en cours: commedia dell'arte, clown, masques, percussions, travail devant la caméra, initiation aux techniques de scène (son, lumières), mime, comédie musicale, théâtre en langue étrangère, modules pratiques de vie active
- Travaux d'acteurs et spectacles tout au long de l'année.

Limites d'âge : de 16/17 ans (post Baccalauréat ou équivalent) à 26 ans.





## Lieu des cours:

ZI du Carré – 06130 GRASSE



## Courrier:

Centre Art et Culture - Ecole de Théâtre et Cinéma Gérard Philipe  
34, boulevard Gambetta -06130 GRASSE  
(adresse postale valable jusqu'au 30/06/2018)



## Téléphone:

**+33 (0)4 93 40 17 34**

ou

**+33 (0)6 72 96 48 70** (Présidente, pour renseignements, inscriptions, gestion, administration...)

ou

**+33 (0)6 62 51 19 87** (Directeur pédagogique, pour les absences, questions sur les cours...)



## E-mail:

**contact@coursgerardphilipe.com**



## Site internet:

**<https://www.coursgerardphilipe.com>**

L'école de théâtre et cinéma Gérard Philipe de Grasse et le Centre privé Supérieur du Théâtre et du Cinéma reçoit le soutien de la ville de Grasse, de Peymeinade, du Conseil Départemental des Alpes Maritimes et du Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur

